

DÉPÔT DE DOSSIER DE PACS

Informations générales

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (article 515-1 et suivants du Code civil).

Il n'est pas possible de signer un PACS :

- entre parents et alliés proches : grands-parents et petits-enfants, parents et enfants frère et soeur ; tante et neveu ; oncle et nièce ; beaux-parents et gendre ou belle fille
- si l'un des partenaires est déjà marié
- si l'un des partenaires a déjà conclu un PACS avec une autre personne
- si l'un des partenaires est mineur (même émancipé)
- si l'un des partenaires est majeur placé sous tutelle (sauf sous certaines conditions)

La convention de PACS peut faire l'objet de modification par les partenaires

DÉPÔT DU DOSSIER

- Les deux partenaires doivent être présents lors du dépôt de la demande.
- Rendez-vous obligatoire pour le dépôt du dossier :
- par internet : www.saintdenis.fr
- à l'accueil du service Démarches Citoyennes

Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous. Les PACS se déroulent uniquement le jeudi matin :

Documents à fournir

Tout document manquant entraînera le rejet du dossier

- **La copie intégrale de l'acte de naissance** de chacun des partenaires datant de moins de trois mois (6 mois pour le/les partenaires étrangers).
- Copie recto verso **des pièces d'identité** de chacun des partenaires (carte d'identité ou Passeport)
- En cas d'union(s) précédente(s), la copie intégrale **de l'acte de mariage** avec la mention de divorce ou, en cas de décès du conjoint, la copie intégrale de l'acte de mariage + la copie **de l'acte de décès du conjoint**.
- **La déclaration d'un PACS complétée**. À télécharger sous le lien suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15725.do
- **La convention de PACS complétée**, indiquant les modalités de la vie commune et le cas échéant, le régime choisi. À télécharger sous le lien suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15726.do

Pour le(s) partenaire(s) né(s/es) à l'étranger, vous devez fournir en plus les documents suivants :

- **Un certificat de non PACS datant de moins de 3 mois** (ce certificat est délivré sous la forme d'un document unique qui regroupe trois attestations) :
 - Certificat de non-inscription au registre des Pacs
 - Certificat de non-inscription au répertoire civil
 - Certificat de non-inscription au répertoire civil annexe

Vous pouvez faire votre demande par :

Service en ligne : [Demander en ligne un certificat de non-Pacs | Service-Public.fr](#) ou

Voie postale à l'adresse suivante : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Service central d'état civil
RC/RCA/PACS
11 rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

- **Certificat de coutume**
 - **Certificat de Célibat**
- Ces documents sont délivrés par l'ambassade ou le consulat du pays dont vous êtes ressortissant.

Suivi du PACS

- Après la signature du PACS, l'original de votre convention vous sera restitué.
- La convention de PACS peut faire l'objet de modification par les partenaires. La convention modificative est remise ou adressée à la mairie du PACS par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie des pièces d'identité des partenaires, afin d'y être enregistrée.

Dissolution du PACS

- En cas de décès de l'un des partenaires ou par le mariage des partenaires ou de l'un d'eux. En ce cas, la dissolution prend effet à la date de l'événement.
- Par déclaration conjointe des partenaires ou décision unilatérale de l'un d'eux.
- En cas de mariage avec le partenaire ou avec une autre personne

Vous êtes de nationalité étrangère et né à l'étranger et vous souhaitez obtenir une attestation de PACS :

Cette attestation récapitule l'historique de votre Pacs (enregistrement, modification, dissolution). Lorsque le Pacs est en cours de validité, l'attestation est parfois appelée attestation de non-dissolution. Lorsque le Pacs est rompu, le document sert d'attestation de dissolution du Pacs.

Vous pouvez déposer votre demande par mail ou par voie postale.

Email : attestationpacs.scec@diplomatie.gouv.fr

Voie postale : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Service central d'état civil
RC/RCA/PACS
11 rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09